



P.K.O



« Être dans le vent, c'est l'idéal des feuilles mortes ».

Bulletin gratuit de liaison de la communauté de la Cathédrale de Papeete n°20/2021
Dimanche 18 avril 2021 – 3^{ème} Dimanche de Pâques – Année B

COLLECTE TE VAI-ETE API...

DEJA..... 55 136 567 XPF..... DONT 21 550 000 XPF EN PROMESSESOIT 36,76% SUR 150 000 000 XPF MANQUE 94 863 433 XPF

HUMEURS...

UN PEU D'HUMOUR...

Les climatiseurs installés à la Cathédrale depuis plusieurs mois ne sont toujours pas opérationnels... car la Mairie de Papeete ne veut pas de tranchée dans la ville... cela abime la chaussée... !

Non... c'est pas une blague !!!

« Si le ridicule se mettait à tuer, les problèmes de démographie seraient vite réglés » (Gaëtan FAUCER)

CLIN D'ŒIL DE L'HISTOIRE

SŒUR JOSEPH DE SAINT BASILE KRAUSS – 1874-1901

Nous faisons mémoire cette semaine d'une religieuse alsacienne, décédée en Polynésie après seulement 6 ans d'émission !!!

KRAUSS, Josephine (Sœur Joseph de Saint Basile). (1874-1901). Religieuse de la congrégation de Saint-Joseph de Cluny. Née le 13 mars 1874 à Turckheim. Fille cadette de Joseph Krauss et Marie Herold. Baptisée le 19 mars 1874 à l'église Sainte Anne de Turckheim. Fait profession religieuse le 4 septembre 1895 à Paris. Quitte la France pour Tahiti le 12 octobre 1895, au Havre, avec les sœurs Juliette de Jésus Rannou, Nominande Fualdès, Nicet Willimann. Arrive à Tahiti en 1895. Elle est nommée à l'école communal de Papeari. Après un remplacement à la communauté de Papeete, elle retourne à Papeari. « De retour à son poste, sa santé commença bientôt à décliner sensiblement. Il lui fallut quitter sa classe, et se voyant impuissante à se dévouer auprès des enfants, elle demanda à revenir à Papeete » en mai 1901. Rapidement, elle prend conscience que son état de santé la conduit vers la mort. Ainsi le 21 août 1901 elle écrit à la Mère Générale : « Le jour de ma profession, alors que je me donnais tout entière au bon Dieu dans la Congrégation, je comptais bien travailler de longues années pour sa gloire et pour les intérêts de la Congrégation devenus les miens. Mais Jésus en a décidé autrement ; mieux

que moi, il sait ce qu'il me faut. J'accepte de sa main la maladie, la pénible inaction et la mort qui arrive à grands pas. Toutefois ce serait une bien grande consolation pour moi de mourir véritable Épouse de Jésus-Christ et enfant de la Congrégation... je vais redoubler d'efforts, devenir plus généreuse afin de me rendre moins indigne de Jésus et de la Congrégation, ma Mère ». À son problème de santé, s'ajoute une méningite qui l'emportera en quelques jours. Décède en la fête de Notre Dame des Sept-Douleurs, le 22 septembre 1901 à Papeete.



LAISSEZ-MOI VOUS DIRE...

REGINA CÆLI (REINE DU CIEL) : UNE HYMNE MARIALE ET PASCALE

Regina cæli, lætare, alleluia :

Quia quem meruisti portare, alleluia :

Resurrexit, sicut dixit, alleluia :

Ora pro nobis Deum, alleluia

V. Gaude et lætare, Virgo Maria, alleluia.

R. Quia surrexit Dominus vere, alleluia.

Réjouis-toi, Reine du ciel, alléluia,

car celui que tu as mérité de porter, alléluia,

est ressuscité comme il l'avait annoncé, alléluia ;

prie Dieu pour nous, alléluia

V. Soyez dans la joie et l'allégresse, Vierge Marie, alléluia.

R. Parce que le Seigneur est vraiment ressuscité, alléluia.



N°20
18 avril 2021

Quand j'allais au village de mes grands parents les cloches de l'église sonnaient le matin à 8h, le midi et le soir à 18h : trois séries de trois tintements suivis d'une « *pleine volée* ». C'est encore une tradition dans beaucoup de villages français, sauf là où des grincheux n'apprécient pas ! Dans les champs, mon grand-père, au son du premier tintement, mettait les chevaux au repos, enlevait sa caquette et me disait : « *Gamin, baissons la tête, c'est l'heure de l'Angélus* ». Puis il gardait le silence jusqu'au dernier écho du clocher, alors on sortait les victuailles... À la maison il y avait un cadre dans la salle à manger qui représentait un couple de paysans priant dans les champs : copie de « *l'Angélus* » de Jean-François Millet exposé au Musée d'Orsay à Paris.

Tous les dimanches midi, depuis la fenêtre des appartements pontificaux surplombant la Place Saint-Pierre le Pape François récite l'Angélus. C'est une prière qui reprend les premières paroles de l'Ange à Marie et qui se poursuit en commémoration de l'Incarnation de Jésus. Pendant le temps pascal, du lundi de Pâques jusqu'au samedi précédant la Sainte Trinité, l'hymne *Regina cæli* remplace l'Angélus.

Le *Regina cæli*, est une des quatre grandes hymnes mariales avec le *Salve Regina*, l'*Alma redemptoris mater* et l'*Ave regina*. Le *Regina cæli* (« *Reine du ciel* ») apparaît vers le XI^{ème} siècle dans des *antiphonaires* (livres de chants liturgiques) *monastiques*. L'auteur est inconnu mais une légende attribue cette hymne à Saint Grégoire I^{er} le Grand (Pape de 590 à 604)

ou encore à Grégoire V (Pape de 996 à 999). Saint Grégoire le Grand aurait entendu les trois premiers vers chantés par les anges, un certain matin de Pâques, alors qu'il marchait pieds nus à la tête d'une procession dans les rues de Rome. A la composition céleste, le saint Pape aurait ajouté uniquement la quatrième ligne de la prière : « *Prie pour nous* ». Le Pape Benoît XIV notifia le 20 avril 1742 que durant le temps pascal il fallait remplacer la prière de l'Angélus par le *Regina cæli*.

Quel qu'en soit l'auteur, les paroles du *Regina cæli* sont magnifiques. Le ton est donné dès la première ligne : « *Réjouis-toi, Reine du ciel* ». Pourquoi ? La suite est explicite : « *Celui qu'Elle a porté* » (allusion à l'annonciation) « *est ressuscité comme il l'a dit* » (Marie a participé au salut divin). La résurrection est le cœur de l'hymne, voilà pourquoi il faut être « *dans la joie et l'allégresse* ». L'*Alleluia* entrelacé six fois avec le texte marque cette joie. Marie, étant la première associée au mystère du salut, est bien *Reine du ciel*, proche de son Fils, c'est pourquoi nous n'hésitons pas à Lui dire : « *Prie Dieu pour nous* ». En ces temps moroses chantons souvent cette hymne mariale et pascale de consolation et d'espérance.

Dominique SOUPÉ

Sources : fr.aletia.org (28.04 .22014) ; KTOmag du n°325 (4 au 17 avril 2015)

© Cathédrale de Papeete – 2021

REGARD SUR L'ACTUALITE...

LE SEIGNEUR EST VRAIMENT RESSUSCITE... A NOUS D'EN ETRE TEMOINS

L'Évangile de dimanche dernier (2^{ème} dimanche de Pâques) montrait combien les disciples de Jésus avaient peur : « *les portes du lieu où se trouvaient les disciples étaient verrouillées par crainte des Juifs* » (Jean 20, 9). L'Évangile de ce dimanche (3^{ème} dimanche de Pâques) insiste également sur la frayeur des disciples, alors même que Jésus est présent au milieu d'eux : « *Saisis de frayeur et de crainte, ils croyaient voir un esprit.* » (Luc 24,37)

Saint Jean et Saint Luc marquent le contraste entre la peur qui étreint, paralyse les disciples, et la douceur, la sérénité du Christ, ressuscité, vivant qui les apaise : « **La Paix soit avec vous** ». Aucun reproche quant à leur lâcheté au cours de la Passion, mais de la Miséricorde, de la compassion.

Les quatre Évangélistes – chacun à sa façon – achèvent leur récit par un appel au témoignage. En Saint Jean : « *De même que le Père m'a envoyé, moi aussi, je vous envoie.* (...) *Recevez l'Esprit Saint* » (Jean 20, 1.22). En Saint Luc on lit : « *Il est écrit que le Christ souffrirait, qu'il ressusciterait d'entre les morts le troisième jour, (...) À vous d'en être les témoins.* » (Luc 24,46.48) Saint Marc, dans un court passage où Jésus apparaît aux Onze alors qu'ils étaient à table, souligne la mission que Jésus ressuscité leur confie : « **Allez dans le monde entier. Proclamez l'Évangile à toute la création.** » (Marc 16,15) Dans Saint Matthieu c'est sur la montagne, en Galilée, que Jésus apparaît aux Onze ; il leur dit : « **Allez ! De toutes les nations faites des disciples : baptisez-les au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit.** » (Matthieu 28,19)

Cet envoi, nous l'entendons à chaque célébration eucharistique, après la bénédiction finale : « **Allez dans la Paix du Christ.** » C'est une invitation à **prolonger l'Eucharistie, mémoire du mystère pascal**, là où nous vivons. Si nous sommes hommes et femmes de Foi, notre vie ne peut se scinder en deux : une partie pour le Christ, la prière, et l'autre pour nos affaires matérielles coupées de toute référence au Christ et à son enseignement.

En cette année dédiée à **Saint Joseph**, imitons ce **véritable homme de Foi**. Quand Dieu lui demande de faire quelque chose, il ne tergiverse pas, il agit promptement. « *Joseph, fils de David, ne crains pas de prendre chez toi Marie, ton épouse.* » (Matthieu 1,20). Sa fidélité sera exemplaire. « *Lève-toi ; prends l'enfant et sa mère, et fuis en Égypte.* » (Matthieu 2,13). Face aux situations imprévues, en toute humilité, Joseph agit en homme responsable : pour protéger Marie et Jésus il s'exile en Égypte.

L'appel que le Christ nous adresse n'est pas facultatif : « **Soyez mes témoins !** » À chacun(e) de nous - si nous sommes hommes et femmes de Foi – il nous revient d'agir promptement et de proclamer par notre vie et selon ce que l'Esprit Saint nous « *souffle* » : « **Le Christ, Seigneur, est vraiment ressuscité ! Nous en sommes témoins !** »

Dominique SOUPÉ

© Cathédrale de Papeete – 2021

AUDIENCE GENERALE

L'ÉGLISE, MAITRESSE DE PRIÈRE

L'audience générale de ce mercredi 14 avril portait sur l'Église comme « *école de prière* ». Le Saint-Père, montrant combien la prière est centrale dans la vie du croyant, a rappelé qu'elle nous est enseignée par l'Église à travers ses différents membres, en particulier les familles et les communautés.

Chers frères et sœurs, bonjour !

L'Église est une grande école de prière. Beaucoup d'entre nous ont appris à prononcer les premières prières assis sur les genoux de leurs parents ou de leurs grands-parents. Peut-être conservons-nous le souvenir de notre mère et de notre père qui nous enseignaient à réciter les prières avant d'aller dormir. Ces moments de recueillement sont souvent ceux pendant lesquels les parents écoutent leurs enfants faire quelques confidences personnelles et peuvent leur donner un conseil inspiré de l'Évangile. Ensuite, sur le chemin de la croissance, on fait d'autres rencontres, avec d'autres témoins et maîtres de prière (cf. *Catéchisme de l'Église catholique*, nn°2686-2687). Cela fait du bien de les rappeler.

La vie d'une paroisse et de chaque communauté chrétienne est rythmée par les temps de la liturgie et de la prière communautaire. Nous nous apercevons que ce don que nous avons reçu dans l'enfance avec simplicité est un grand patrimoine, un patrimoine très riche, et que l'expérience de la prière mérite d'être toujours davantage approfondie (cf. *ibid.*, n°2688). L'habit de la foi n'est pas amidonné, il se développe avec nous ; il n'est pas rigide, il grandit, également à travers des moments de crise et des résurrections ; d'ailleurs, il ne peut pas grandir sans des moments de crise, car la crise te fait grandir : entrer en crise est une manière nécessaire pour grandir. Et le souffle de la foi est la prière : plus nous apprenons à prier plus nous grandissons dans la foi. Après certains passages de la vie, nous nous apercevons que sans la foi nous n'aurions pas pu y arriver et que la prière a été notre force. Pas seulement la prière personnelle, mais également celle de nos frères et sœurs, et de la communauté qui nous a accompagné et soutenu, des gens qui nous connaissent, des gens à qui nous demandons de prier pour nous.

C'est également pour cela que dans l'Église fleurissent sans cesse des communautés et des groupes consacrés à la prière. Certains chrétiens ressentent même l'appel à faire de la prière l'action principale de leurs journées. Dans l'Église, il y a des monastères, il y a des couvents, des ermitages, où vivent des personnes consacrées à Dieu, qui deviennent souvent des centres de rayonnement spirituel. Ce sont des communautés de prière qui font rayonner la spiritualité. Ce sont des petites oasis où l'on partage une prière intense et où l'on construit jour après jour la communion fraternelle. Ce sont des cellules vitales, non seulement pour le tissu ecclésial, mais pour la société elle-même. Pensons, par exemple, au rôle qu'a eu le monachisme dans la naissance et la croissance de la civilisation européenne, et également dans d'autres cultures. Prier et travailler en communauté fait avancer le monde. C'est un moteur.

Tout dans l'Église naît de la prière, et tout grandit grâce à la prière. Quand l'ennemi, le Malin, veut combattre l'Église, il le fait tout d'abord en cherchant à assécher ses sources, en les empêchant de prier. Nous le voyons par exemple dans certains groupes qui se mettent d'accord pour effectuer des réformes ecclésiales, des changements dans la vie de l'Église... Il y a toutes les organisations, il y a les *médias* qui informent tout le monde... Mais la prière ne se voit pas, on ne prie pas. « *Nous devons changer cela, nous devons prendre cette décision qui est un peu forte...* ». La proposition est intéressante, elle est intéressante, seulement avec la discussion, seulement avec les *médias*, mais où est la prière ? La prière est celle qui ouvre la porte à l'Esprit Saint, qui est celui qui inspire pour

avancer. Les changements dans l'Église sans prière ne sont pas des changements d'Église, ce sont des changements de groupe. Et quand l'Ennemi – comme je l'ai dit – veut combattre l'Église, il le fait avant tout en cherchant à assécher ses sources, en les empêchant de prier, et [en la poussant à] faire ces autres propositions. Si la prière cesse, il semble pendant un moment que tout puisse continuer comme toujours – par inertie –, mais peu de temps après, l'Église s'aperçoit qu'elle est devenue comme une enveloppe vide, qu'elle a égaré son axe central, qu'elle ne possède plus la source de la chaleur et de l'amour. Les femmes et les hommes saints n'ont pas une vie plus facile que les autres, au contraire, ils ont eux aussi leurs problèmes à affronter et, en plus, ils sont souvent l'objet d'oppositions. Mais leur force est la prière, qui puise toujours au « *puits* » intarissable de notre mère l'Église. Par la prière, ils alimentent la flamme de leur foi, comme on le faisait avec l'huile des lampes. Et ainsi, ils avancent en marchant dans la foi et dans l'espérance. Les saints, qui souvent comptent peu aux yeux du monde, sont en réalité ceux qui le soutiennent, non pas avec les armes de l'argent et du pouvoir, des moyens de communication et ainsi de suite, mais avec les armes de la prière. Dans l'Évangile de Luc, Jésus pose une question dramatique qui nous fait toujours réfléchir : « *Mais le Fils de l'homme, quand il viendra, trouvera-t-il la foi sur la terre ?* » (Lc 18,8), ou trouvera-t-il seulement des organisations, comme un groupe d'« *entrepreneurs de la foi* », tous bien organisés, qui font de la bienfaisance, beaucoup de choses..., ou trouvera-t-il la foi ? « *Mais le Fils de l'homme, quand il viendra, trouvera-t-il la foi sur la terre ?* ». Cette question se trouve à la fin d'une parabole qui montre la nécessité de prier avec persévérance, sans se lasser (cf. vv.1-8). Nous pouvons donc conclure que la lampe de la foi sera toujours allumée sur la terre, tant qu'il y aura l'huile de la prière. La lampe de la vraie foi de l'Église sera toujours allumée sur la terre tant qu'il y aura l'huile de la prière. C'est ce qui fait avancer la foi et qui fait avancer notre pauvre vie, faible, pécheresse, mais la prière la fait avancer avec sécurité. C'est une question que nous, chrétiens, nous devons nous poser : est-ce que je prie ? Prions-nous ? Comment est-ce que je prie ? Comme des perroquets ou bien prions-nous avec le cœur ? Comment est-ce que je prie ? Je prie en étant certain d'être dans l'Église et je prie avec l'Église, ou est-ce que je prie un peu selon mes idées et je fais que mes idées deviennent prière ? Il s'agit-là d'une prière païenne, pas chrétienne. Je le répète : nous pouvons conclure que la lampe de la foi sera toujours allumée sur la terre tant qu'il y aura l'huile de la prière.

Et il s'agit d'une tâche essentielle de l'Église : prier et éduquer à prier. Transmettre de génération en génération la lampe de la foi avec l'huile de la prière. La lampe de la foi qui illumine, qui arrange les choses vraiment comme elles sont, mais qui ne peut avancer qu'avec l'huile de la prière. Autrement, elle s'éteint. Sans la lumière de cette lampe, nous ne pourrions pas voir la route pour évangéliser, nous ne pourrions même pas voir la route pour bien croire ; nous ne pourrions pas voir le visage de nos frères à approcher et à servir ; nous ne pourrions pas éclairer la pièce où nous rencontrer en communauté... Sans la foi, tout s'écroule ; et sans la prière, la foi s'éteint. Foi et prière, ensemble. Il n'y a pas d'autre voie. C'est pourquoi l'Église, qui est maison et école de communion, est maison et école de foi et de prière.

© Libreria Editrice Vaticana - 2021

Nos médias, les réseaux sociaux, nos politiques nous abreuvent d'informations... dans cette jungle informative, voici une lecture synthétique faite avec recul sur l'historique et la situation de la Covid en Polynésie française. Ce document est en fait une lettre adressée au Ministre des Outre-mer, M^r Sébastien Lecornu par M^r le Représentant de la Polynésie française au CESE, M^r Christian Vernaudon.

Monsieur le Ministre,

La Polynésie française a été frappée, comme tout le territoire national depuis un an, par la crise de la covid 19 avec un parcours de décisions et de résultats sans équivalent au niveau des autres collectivités de la République, qu'elles soient hexagonales ou ultra-marines, du fait à la fois de nos spécificités démographiques, géographiques, économiques, sociales, sociétales mais aussi, statutaires.

Voici les éléments de bilan synthétique que l'on peut tirer de cette année d'expérimentation d'une application territorialisée en co-construction État – Pays de la lutte contre la covid 19 et les propositions qu'en conséquence je vous soumetts afin de faire de la Polynésie française l'un des premiers territoires pilote pour une sortie de crise performante.

Le présent courrier ne traite que des aspects de gestion de la crise sur le plan sanitaire (voir bilan en Annexe A). Je vous adresserai un autre courrier traitant des aspects économiques et sociaux de la crise.

Alors que les très récentes études de séro-prévalence démontrent qu'entre 20% et 25% de la population a été contaminée au second semestre 2020, ce qui est un taux extrêmement élevé, les mesures prises pour doter notre hôpital de Tahiti des moyens physiques et humains pour faire face à une flambée des hospitalisations ont toujours été prises avec suffisamment d'anticipation et d'efficacité pour que ce dernier ne soit jamais débordé, même au plus fort du pic en novembre 2020 où 110 personnes étaient hospitalisées en filière covid.

Par ailleurs, les dispositions adéquates ont toujours été prises afin que les moyens d'évacuations sanitaires civils et militaires internes à la Polynésie française, grande comme l'Europe, soient en permanence à hauteur des éventuels besoins.

Sur ces questions fondamentales des moyens d'hospitalisation et d'évacuations sanitaires, le bilan est extrêmement satisfaisant et résulte d'un travail et d'un engagement exemplaires coordonnés des moyens techniques et humains dépendants à la fois du ministère de la santé polynésien et de l'État qui ont mis en place matériels et personnels qualifiés, civils et militaires, pour garantir le plus haut niveau de protection possible des populations.

Dans ce contexte, il est regrettable que d'aucuns cherchent à faire aujourd'hui le procès des autorités de l'État et du Pays face aux 141 personnes décédées de la covid 19 en Polynésie française à ce jour. Toute vie perdue est un drame notamment pour les familles endeuillées. Mais, nous devons rester conscients que le taux de personnes décédées en Polynésie française, malgré un environnement de risques élevés (diabète et obésité), est de 0,5 personnes décédées pour 1 000 habitants alors que ce taux est de 1,5 dans l'Hexagone soit trois fois supérieur.

Par ailleurs, une étude publiée par la plate-forme covid du Pays en février 2021 met en évidence cet autre « constat sans appel » comme l'a écrit un journaliste de Tahiti Infos le 4 février 2021 : « 95% des patients qui ont succombé au Covid étaient atteints d'au moins un facteur de risque. Seule une personne sur vingt est décédée de la covid alors qu'elle était en bonne santé ». Cette étude menée sur les 125 premiers cas de décès nous apprend par ailleurs que 76% des personnes décédées avaient plus de 65 ans et 56% plus de 75 ans alors même que l'espérance de vie des hommes en Polynésie est de 73 ans (contre 79 ans dans l'Hexagone et aux Antilles françaises). Les quatre personnes de

moins de 45 ans décédées officiellement de la covid 19 avaient toutes des facteurs de co-morbidité (antécédents de déficit immunitaire, diabète, forte obésité).

On peut donc déduire aujourd'hui de ces données factuelles que, malgré des facteurs de risques inquiétants de co-morbidité (diabète, obésité) prévalents dans la population polynésienne, la covid 19 n'aura pas provoqué de sur-mortalité par rapport à la norme nationale, bien au contraire.

Il serait utile pour l'avenir que des études soient menées pour tenter de comprendre les raisons d'un tel écart, du simple au triple ! dont une partie seulement pouvant s'expliquer par la différence de structure de nos pyramides des âges.

Il serait notamment intéressant de chercher à déterminer si cet écart ne s'explique pas par une forme d'immunité acquise par la population du fait de son exposition au cours de la décennie écoulée à plusieurs épidémies de « maladies cousines », dengues de types divers, zika et chikungunya et il serait opportun également de renforcer à cette occasion les moyens de recherche de l'Institut Malardé pour progresser dans les moyens de prévention et de soins vis-à-vis de ces maladies « cousines » elles aussi meurtrières et génératrices de lourdes séquelles pour nos populations.

Par ailleurs, la décision de fermeture de nos frontières, prise par le Premier ministre fin janvier, assortie d'un protocole draconien pour les quelques personnes autorisées à entrer sur le Territoire pour « motifs impérieux » a manifestement permis d'empêcher les virus variants de contaminer la Polynésie et de provoquer comme cela a été constaté en Europe et dans le monde entier une nouvelle flambée de contaminations, d'hospitalisations et de décès.

Il convient de s'en féliciter et de vous remercier, monsieur le ministre, pour avoir ainsi pris avec le Premier ministre la bonne décision pour protéger notre territoire et sa population, notamment face aux innombrables inconnues que présentaient alors les « variants », et de nous l'avoir expliqué clairement lors de votre allocution télévisée du dimanche 31 janvier.

En conséquence, la Polynésie française bénéficie en cette fin du mois de mars 2021 d'une situation sanitaire unique parmi les territoires français hexagonaux et ultra-marins avec un niveau devenu résiduel de nouveaux cas de personnes testées positives, moins de 5 personnes encore hospitalisées soit occupant moins de 5% des capacités d'accueil de l'hôpital.

Ceci ouvre la voie à la définition d'une stratégie de « retour à la vie normale » et de reprise de nos activités économiques, notamment touristiques, à programmer pour les semaines à venir tout en conservant l'objectif prioritaire de préservation des vies humaines qui passe désormais par la montée en puissance de la vaccination des populations pour atteindre les seuils d'immunité collective et la conservation du principe de respect des gestes barrières que la population polynésienne a intégré et respecté de manière exemplaire depuis un an.

La politique de vaccination engagée en Polynésie française par l'État conformément aux principes et priorités définies nationalement peut être considérée comme ayant produit à ce stade des résultats satisfaisants.

Ainsi, le choix de ne pas rendre le vaccin obligatoire mais d'en expliquer par la pédagogie et l'exemple l'intérêt a manifestement permis de juguler la très grande méfiance à l'égard des différents vaccins que des campagnes orchestrées sur les réseaux sociaux avaient réussi à distiller dans la population. Une forte majorité de

polynésiens est ainsi aujourd'hui prête à se faire vacciner grâce au travail pédagogique engagé par les autorités de l'État et du Pays, fortement relayé par les équipes communales, les associations et les églises.

Il est capital de conserver cet esprit de confiance acquis dans la majorité de la population polynésienne pour l'intérêt de la vaccination en rejetant toute notion d'obligation d'être vacciné. Dans ce contexte, le projet de « *Passeport vaccinal* » annoncé par le Pays qui ne permettrait qu'aux seules personnes vaccinées de jouir des principales libertés fondamentales telle que celle de circuler librement notamment est un très mauvais message adressé à la population.

Conserver cet esprit de pédagogie et de confiance est d'autant plus important qu'il n'y a pas de raison impérative et qu'il pourrait même être contre-productif de chercher à vacciner avant quelques mois, les personnes ayant déjà contracté la covid 19 (25 % de la population), la population de moins de 40 ans non atteinte de facteurs de risques de co-morbidité et surtout les personnes pour lesquelles des facteurs de contre-indication possible à la vaccination pourraient être identifiés.

Le principe de liberté pour un individu d'être vacciné ou pas est un droit de niveau constitutionnel. Il est d'autant plus justifié que seul le médecin traitant peut apprécier dans le cadre du « *secret médical* » si son patient ne présente aucun risque à être vacciné. Or, les récents épisodes autour des questions de risques potentiels induits par tel ou tel vaccin sur telle ou telle cible de population ont rappelé que le risque zéro n'existe pas, pour aucun vaccin.

Le principe de précaution inscrit dans la constitution doit dès lors s'appliquer à l'échelon de l'individu en laissant au seul médecin prescripteur la liberté et la responsabilité de définir avec son patient si ce dernier peut être vacciné sans risque excessif pour lui avec tel ou tel vaccin.

Il est donc capital de conserver la position prise sur le sujet du « *Passeport vaccinal* » par l'État qui le rejette à juste titre et de ne pas accepter de valider les préconisations faites par le gouvernement polynésien en la matière.

S'agissant d'un sujet de liberté publique, la compétence en la matière reste exclusivement celle de l'État et la compétence en matière sanitaire du Pays ne saurait lui conférer un quelconque droit de restriction d'une liberté fondamentale des citoyens français polynésiens comme il se propose de le faire en exigeant que ces derniers soient vaccinés pour avoir le droit de quitter le territoire et d'y revenir !

L'État, sur cette question, doit immédiatement rappeler le droit qui s'applique en Polynésie française et ne pas laisser prospérer l'idée dans l'opinion publique selon laquelle, au nom d'une compétence en matière sanitaire, le Pays aurait le pouvoir d'édicter des règles limitant les libertés publiques fondamentales des personnes vivant en Polynésie française.

Je vous invite sur ces questions de compétences applicables en Polynésie française dans le contexte de la crise de la covid 19 à relire les interprétations et les interrogations que pour ma part, j'ai soulevées dans mes courriers adressés aux Premiers ministres, monsieur Édouard Philippe le 25 mars 2020 et monsieur Jean Castex, le 19 novembre 2020 (voir Annexe B).

En revanche, il convient bien évidemment de poursuivre la politique active du dépistage, traçage et isolement des personnes détectées positives et de leurs contacts qui a été engagée depuis juillet 2020 en Polynésie française avec des résultats remarquables, notamment concernant les plus de 60 000 touristes internationaux accueillis dont une infime partie aura été détectée comme finalement positive au covid après leur arrivée et aucun à l'origine de départ de clusters.

Aussi, pour les résidents polynésiens souhaitant voyager puis revenir dans le territoire comme pour les touristes souhaitant visiter la Polynésie française faut-il promouvoir la solution du « *Pass sanitaire numérique* » qui vient d'être adopté par les 27 Pays de l'Union européenne.

S'agissant des conditions d'accès spécifiques à la Polynésie française, ce « *Pass ou Certificat sanitaire numérique* » devra permettre de vérifier de manière sécurisée que toute personne prétendant à venir en Polynésie française a bien effectué un test PCR négatif dans les 72 heures précédant son embarquement et s'engage à effectuer un auto-test 4 jours après son arrivée conformément à la procédure désormais rodée en Polynésie depuis de nombreux mois pour au moins encore trois mois.

Le fait d'avoir été vacciné ne doit pas exonérer ces personnes du respect de cette procédure dès lors qu'il n'est pas prouvé, bien au contraire, qu'une personne vaccinée ne puisse pas contracter le virus et en être potentiellement vecteur de propagation.

Un autre principe de base édicté par l'État en matière de politique de vaccination a été de gérer l'insuffisance de doses disponibles par rapport aux besoins en priorisant l'affectation des vaccins disponibles aux personnes les plus exposées à des risques de décès.

Plus que jamais dans les semaines à venir, compte-tenu de la situation très grave que connaissent nombre de régions françaises, il est impératif de respecter scrupuleusement ce principe visant à protéger en priorité ceux qui présentent le plus de risques et donc d'édicter dans le temps des règles précises d'ordre de priorité pour la vaccination et de les respecter sans passe-droits.

En Polynésie française où il appartient au Pays, compétent en la matière, de définir cet ordre de priorisation dans le temps de la vaccination de la population, il conviendrait que le gouvernement local clarifie ses choix et les applique avec rigueur dans les semaines à venir en privilégiant toujours en premier lieu les personnes âgées et les personnes à risque, puis les professionnels exposés (personnels de santé, personnels des secteurs aériens et touristiques) et enfin, la population adulte des îles à forte concentration touristique.

La population de la Polynésie française âgée de plus de 40 ans s'établit à environ 100 000 personnes, le nombre de celles ayant plus de 60 ans est de 30 000 personnes. Avec un taux de séro-prévalence estimé acquis de 25% et en retenant un ratio de 20% de personnes ne voulant pas ou ne pouvant pas être vaccinées, il conviendrait qu'entre février et mai 2021, 60 000 habitants adultes de plus de 40 ans aient été vaccinés au moins une fois pour qu'une « *immunité collective* » puisse être considérée comme acquise.

À fin mars, la Polynésie française aura reçu environ 40 000 doses de vaccin, essentiellement du vaccin Pfizer qui ont été destinées prioritairement à la vaccination des personnes âgées et des populations plus jeunes mais à risque avec un taux d'utilisation effective des doses fournies très satisfaisant par comparaison avec ce qui a été enregistré dans d'autres territoires. Ainsi, au 18 mars, sur 20 000 doses reçues, les deux tiers ont été injectées, le tiers restant ayant été conservé par sécurité pour les injections de seconde dose.

À compter de la seconde quinzaine de mars, le rythme d'approvisionnement hebdomadaire a été porté à 9 000 doses. Pour atteindre début mai l'objectif d'avoir vacciné en Polynésie française au moins 60 % de la population de plus de 40 ans au moins une fois et d'avoir atteint ainsi un seuil d'immunité collective permettant une réouverture des frontières avec une sécurisation optimisée, il faudrait pouvoir passer à un rythme de fourniture hebdomadaire de 15 000 doses de vaccin dans les semaines à venir.

Compte-tenu d'un rythme de livraison de doses à la France atteignant à compter de début avril, trois millions de doses par semaine, le niveau de doses auquel pourrait prétendre la Polynésie au prorata de son poids démographique est de 15 000 doses.


Ainsi serait-il idéal que l'État puisse confirmer sur chacune des quatre semaines d'avril la poursuite de la livraison à la Polynésie française de 9 000 doses de vaccins à ARN messager (Pfizer ou Moderna) et l'ajout de 6 000 doses de vaccins de type Astra-Zeneca ou Jansen.

L'ensemble de ces éléments devrait vous permettre, monsieur le ministre, de réunir dans les jours à venir l'ensemble des conditions vous permettant d'annoncer le calendrier précis et les modalités de réouverture de nos frontières et de conditions d'accès et de circulation en Polynésie française.

Il est très important que pour donner une impulsion la plus forte possible à la reprise de notre industrie touristique et aux milliers d'emplois qui en dépende, vous puissiez annoncer avec un délai d'anticipation d'au moins trois semaines la réouverture des frontières sans condition de quarantaine à la date de cette

réouverture et le caractère « à durée indéterminée » de cette réouverture afin que l'ensemble de notre industrie puisse reprendre sans contraintes et sans risques l'enregistrement des réservations pour toute notre haute saison touristique (mai à octobre) qui pourrait fort bien s'avérer exceptionnelle avec un retour possible aux flux tels que constatés en 2019 rien qu'avec les marchés américains et européens.

Je me tiens à votre disposition pour vous apporter toutes précisions concernant le présent courrier et vous prie de croire, Monsieur le ministre, en l'expression de ma très haute considération.



Christian Vernaudon

© CESE – Christian VERNAUDON - 2021

OPINION – ANNEXE A

BILAN HISTORIQUE DE LA PANDEMIE EN POLYNESIE FRANÇAISE

Le courrier précédent est complété par une annexe présentant le bilan historique de la Covid en Polynésie depuis mars 2020.

Période du second trimestre 2020

Les premiers cas de personnes positives ont été identifiés en Polynésie française au début du mois de mars. Dans des délais très brefs, les autorités de l'État et du Pays ont décidé à la fois :

1. De fermer les frontières (fermeture effective pour plus de trois mois avril, mai et juin) à la seule exception de dix vols de continuité territoriale ;
2. De fermer toute circulation aérienne entre les 50 îles de Polynésie (fermeture effective dès la fin du mois de mars et réouverture partielle à compter de mai et juin et totale uniquement en juillet) ;
3. D'instaurer un confinement strict ainsi qu'un couvre-feu dans toutes les îles de Polynésie de fin mars à début mai 2020 avec fermeture intégrale de tous les établissements scolaires.

Ces mesures de privation de libertés, de circulation, de réunion, d'exercice de très nombreuses activités professionnelles ont été les plus sévères imposées de tous les territoires de la République.

Sur le plan sanitaire, elles ont produit des résultats à la hauteur des espérances puisque le virus a relativement peu circulé, est resté circonscrit aux îles de Tahiti et Moorea. L'hôpital n'a accueilli que quelques malades et aucun décès n'a été enregistré.

Dès le mois de mai 2020, la Polynésie française était redevenue « covid free ».

Période de juillet 2020 à mars 2021

Les frontières extérieures de la Polynésie française ont été réouvertes avec un protocole d'accès basé sur la combinaison de test PCR préalable au voyage, d'un test post arrivée et d'un « Pass QR Code » permettant de suivre les passagers arrivants et en cas de tests post-arrivée positif de tracer leurs contacts et d'isoler les personnes positives ou susceptibles de l'être.

Sur l'ensemble de la période de juillet 2020 à janvier 2021 ce protocole s'est avéré parfaitement efficace avec les plus de 60 000 touristes internationaux arrivés sur cette période dont une très faible proportion a été testée positive à D + 4 et aucun identifié à l'origine d'un départ de cluster.

En juillet et août, deux cas de rassemblements festifs dans des restaurants sans respect des gestes barrières et avec une concentration forte réunissant des passagers non touristes récemment arrivés sur le territoire et n'ayant pas respecté leur période de quarantaine ont été identifiés comme les premiers clusters à l'origine du démarrage de la contamination de la population à Tahiti qui a provoqué en septembre un début de montée en puissance d'hospitalisations (une dizaine en moyenne) et les premiers décès en fin de mois de septembre. C'est en octobre 2020 que la Polynésie a connu une flambée très brutale des contaminations faisant d'elle en octobre et novembre 2020, le territoire le plus contaminé de France et dans la foulée une flambée des hospitalisations et des décès. Ces contaminations ont été également diffusées dans tous les archipels à ce même moment suite donc probablement à un cluster initial intervenu fin septembre.



© CESE – Christian VERNAUDON - 2021

DROIT APPLICABLE EN POLYNÉSIE FRANÇAISE DANS LA CADRE DE LA COVID 19

Extrait du courrier CESE PF adressé le 25 mars 2020 au Premier ministre, monsieur Édouard Philippe.

« En conséquence, il vous appartient, monsieur le Premier ministre, de définir les modalités de déclinaison d'application en Polynésie française de la loi n° 2020 - 290 du 23 mars 2020. Ceci est d'autant plus le cas qu'en vertu de l'article 14 alinéa 6 de la loi organique n° 2004 - 192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, il est de la seule compétence des autorités de l'Etat : « de préparer des mesures de sauvegarde, d'élaborer et de mettre en œuvre des plans opérationnels et des moyens de secours nécessaires pour faire face aux risques majeurs et aux catastrophes ». En conséquence, c'est le Haut - commissaire, représentant de la République en Polynésie française, qui pourra se voir déléguer par vous-même les pouvoirs d'agir en application de la loi ».

Extrait du courrier CESE PF adressé le 19 novembre 2020 au Premier ministre, monsieur Jean Castex.

« Dans le courrier adressé le 25 mars à votre prédécesseur, j'écrivais qu'il me semblait qu'en vertu de la combinaison de la loi précitée sur la covid et de l'article 14 alinéa 6 de la loi n° 2004 - 192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, il était de la seule compétence du Premier ministre de mettre en œuvre en Polynésie française comme sur le reste du Territoire national l'ensemble des dispositions prévues par la loi instituant l'état d'urgence sanitaire soit aussi bien les dispositions relatives aux restrictions de nos libertés que

les mesures de sauvetage en matière sociale, économique et d'emploi prévues par la loi et les ordonnances induites.

Le Premier ministre, monsieur Édouard Philippe, a fait le choix d'appliquer à la Polynésie française la même procédure que celle retenue en Nouvelle-Calédonie, à savoir déléguer ses pouvoirs au Haut-commissaire afin que ce dernier co-définisse avec le Président du Pays toutes les déclinaisons de la loi n° 2020 - 290 et notamment de son article L 3131 - 15 permettant d'instaurer diverses restrictions exceptionnelles de liberté en invoquant la compétence statutaire du Pays en matière de santé publique.

Pour ma part, je questionne la « constitutionnalité » de cette procédure dès lors que les statuts de la Polynésie Française et de la Nouvelle-Calédonie ne sont pas de même rang, celui de la Nouvelle-Calédonie ayant un rang constitutionnel alors que le statut et les « lois de Pays » de la Polynésie française ne relèvent que d'une loi organique.

Pour ce qui concerne le volet gestion de la crise sanitaire et application des mesures de restrictions des libertés telles que prévues par l'article L-3131 - 15 de la loi, j'ai adressé au Haut-commissaire, seul représentant de l'État pouvant avoir délégation de pouvoirs du Premier ministre en ces matières, un courrier en date du 20 avril 2020 dont je vous remets ci-joint copie ».

© CESE – Christian VERNAUDON - 2021

LITURGIE DE LA PAROLE

DIMANCHE 18 AVRIL 2020 – 3^{EME} DIMANCHE PAQUES – ANNEE B

Lecture du livre des Actes des Apôtres (Ac 3, 13-15.17-19)

En ces jours-là, devant le peuple, Pierre prit la parole : « Hommes d'Israël, le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, le Dieu de nos pères, a glorifié son serviteur Jésus, alors que vous, vous l'aviez livré, vous l'aviez renié en présence de Pilate qui était décidé à le relâcher. Vous avez renié le Saint et le Juste, et vous avez demandé qu'on vous accorde la grâce d'un meurtrier. Vous avez tué le Prince de la vie, lui que Dieu a ressuscité d'entre les morts, nous en sommes témoins. D'ailleurs, frères, je sais bien que vous avez agi dans l'ignorance, vous et vos chefs. Mais Dieu a ainsi accompli ce qu'il avait d'avance annoncé par la bouche de tous les prophètes : que le Christ, son Messie, souffrirait. Convertissez-vous donc et tournez-vous vers Dieu pour que vos péchés soient effacés. » – Parole du Seigneur.

Psaume 4, 2, 4.7, 9

Quand je crie, réponds-moi,
Dieu, ma justice !
Toi qui me libères dans la détresse,
pitié pour moi, écoute ma prière !

Sachez que le Seigneur a mis à part son fidèle,
le Seigneur entend quand je crie vers lui.
Beaucoup demandent : « Qui nous fera voir le bonheur ? »
Sur nous, Seigneur, que s'illumine ton visage !

Dans la paix moi aussi,
je me couche et je dors,
car tu me donnes d'habiter, Seigneur,
seul, dans la confiance.

Lecture de la première lettre de saint Jean (1 Jn 2, 1-5a)

Mes petits-enfants, je vous écris cela pour que vous évitiez le péché. Mais si l'un de nous vient à pécher, nous avons un défenseur devant le Père : Jésus Christ, le Juste. C'est lui qui, par son sacrifice, obtient le pardon de nos péchés, non seulement des nôtres, mais encore de ceux du monde entier. Voici comment nous savons que nous le connaissons : si nous gardons ses commandements. Celui qui dit : « Je le connais », et qui ne garde pas ses commandements, est un menteur : la vérité n'est pas en lui. Mais en celui qui garde sa parole, l'amour de Dieu atteint vraiment la perfection. – Parole du Seigneur.

Alléluia. (cf. Lc 24, 32)

Seigneur Jésus, ouvre-nous les Écritures ! Que notre cœur devienne brûlant tandis que tu nous parles.

Évangile de Jésus Christ selon saint Luc (Lc 24, 35-48)

En ce temps-là, les disciples qui rentraient d'Emmaüs racontaient aux onze Apôtres et à leurs compagnons ce qui s'était passé sur la route, et comment le Seigneur s'était fait reconnaître par eux à la fraction du pain. Comme ils en parlaient encore, lui-même fut présent au milieu d'eux, et leur dit : « La paix soit avec vous ! »

Saisis de frayeur et de crainte, ils croyaient voir un esprit. Jésus leur dit : « Pourquoi êtes-vous bouleversés ? Et pourquoi ces pensées qui surgissent dans votre cœur ? Voyez mes mains et mes pieds : c'est bien moi ! Touchez-moi, regardez : un esprit n'a pas de chair ni d'os comme vous constatez que j'en ai. » Après cette parole, il leur montra ses mains et ses pieds. Dans leur joie, ils n'osaient pas encore y croire, et restaient saisis d'étonnement. Jésus leur dit : « Avez-vous ici quelque chose à manger ? » Ils lui présentèrent une part de poisson grillé qu'il prit et mangea devant eux. Puis il leur déclara : « Voici les paroles que je vous ai dites quand j'étais encore avec vous : "Il faut que s'accomplisse tout ce qui a été écrit à mon sujet dans la loi de Moïse, les Prophètes et les Psaumes." » Alors il ouvrit leur intelligence à la compréhension des Écritures. Il leur dit : « Ainsi est-il écrit que le Christ souffrirait, qu'il ressusciterait d'entre les morts le troisième jour, et que la conversion serait proclamée en son nom, pour le pardon des péchés, à toutes les nations, en commençant par Jérusalem. À vous d'en être les témoins. » – Acclamons la Parole de Dieu.

© Textes liturgiques © AELF, Paris

PRIERES UNIVERSELLES

COMMENTAIRE DES LECTURES DU DIMANCHE

Chers frères et sœurs, bonjour !

Au centre de ce troisième dimanche de Pâques, il y a l'expérience du Christ ressuscité faite par ses disciples, tous ensemble. Cela est souligné en particulier par l'Évangile qui nous introduit une nouvelle fois au Cénacle, où Jésus se manifeste aux apôtres, en leur adressant ce salut : « *Paix à vous !* » (Lc 24,36). C'est le salut du Christ ressuscité qui nous donne la paix : « *Paix à vous !* » Il s'agit à la fois de la paix intérieure et de la paix qui s'établit dans les relations entre les personnes. L'épisode raconté par l'évangéliste Luc insiste beaucoup sur le réalisme de la Résurrection. Jésus n'est pas un fantôme. En effet, il ne s'agit pas d'une apparition de l'âme de Jésus, mais de sa présence réelle avec son corps ressuscité.

Jésus se rend compte que les apôtres sont troublés de le voir, qu'ils sont déconcertés parce que la réalité de la Résurrection est inconcevable pour eux. Ils croient voir un fantôme ; mais Jésus ressuscité n'est pas un fantôme, c'est un homme avec un corps et une âme. C'est pourquoi, pour les convaincre, il leur dit : « *Voyez mes mains et mes pieds — il leur fait voir ses plaies — : c'est bien moi ! Palpez-moi et rendez-vous compte qu'un esprit n'a ni chair ni os, comme vous voyez que j'en ai* » (v.39). Et étant donné que cela ne semble pas suffire pour surmonter l'incrédulité des disciples, l'Évangile dit également une chose intéressante : la joie qu'ils ressentaient en eux était si grande qu'ils ne pouvaient pas y croire : « *Non, c'est impossible ! Il ne peut en être ainsi ! Tant de joie n'est pas possible !* ». Et Jésus, pour les convaincre, leur dit : « *Avez-vous ici quelque chose à manger ?* » (v.41). Ils lui offrent du poisson grillé ; Jésus le prend et le mange devant eux, pour les convaincre. L'insistance de Jésus sur la réalité de sa Résurrection éclaire la perspective chrétienne sur le corps : le corps n'est pas un obstacle ou une prison de l'âme. Le corps est créé par Dieu et l'homme n'est

Au Ressuscité qui nous a rompu le pain de la Parole, répondons par une prière ouverte à tous les hommes, nos compagnons de route.

Pour tous nos frères et sœurs chrétiens qui se rassemblent en ce dimanche pour l'écoute de ta parole et la fraction du pain,... nous te prions !

Pour tous ceux qui n'ont plus d'espérance et qui marchent sans but,... nous te prions !

Pour celles et ceux, témoins brûlants de Pâques, qui rejoignent leurs frères et sœurs sur la route de leurs peines et de leurs joies,... nous te prions !

Pour celles et ceux qui, comme toi, sur la route d'Emmaüs, se mettent à l'écouter de leur frères en situation de détresse,... nous te prions !

Pour nous tous, appelés à témoigner de toi auprès de nos frères,... nous te prions !

Reste avec nous, Seigneur Jésus : envoie sur nous le souffle de ton Esprit : Qu'il ranime notre foi, relève notre espérance, réchauffe notre charité. Toi, le Vivant pour les siècles des siècles. Amen.

pas complet s'il n'est pas union du corps et de l'âme. Jésus, qui a vaincu la mort et est ressuscité corps et âme, nous fait comprendre que nous devons avoir une idée positive de notre corps. Celui-ci peut devenir une occasion ou un instrument de péché, mais le péché n'est pas causé par le corps, mais bien par notre faiblesse morale. Le corps est un don merveilleux de Dieu, destiné, en union avec l'âme, à exprimer pleinement son image et sa ressemblance. Par conséquent, nous sommes appelés à avoir un grand respect et à prendre soin de notre corps et de celui des autres.

Toute offense ou blessure ou violence sur le corps de notre prochain est un outrage au Dieu créateur ! Mes pensées vont, en particulier, aux enfants, aux femmes, aux personnes âgées maltraitées dans leur corps. Dans la chair de ces personnes, nous trouvons le corps du Christ. Le Christ blessé, raillé, calomnié, humilié, flagellé, crucifié... Jésus nous a enseigné l'amour. Un amour qui, dans sa Résurrection, s'est révélé plus puissant que le péché et que la mort, et il veut racheter tous ceux qui font l'expérience sur leur propre corps des esclavages de notre époque. Dans un monde où trop souvent prévalent l'arrogance envers les plus faibles et le matérialisme qui étouffe l'esprit, l'Évangile d'aujourd'hui nous appelle à être des personnes capables de regarder en profondeur, pleines d'émerveillement et de grande joie d'avoir rencontré le Seigneur ressuscité. Il nous appelle à être des personnes qui savent recueillir et mettre en valeur la nouveauté de vie qu'il sème dans l'histoire, pour l'orienter vers les cieux nouveaux et la terre nouvelle. Que nous soutienne sur ce chemin la Vierge Marie, à l'intercession maternelle de laquelle nous nous remettons avec confiance.

© Libreria Editrice Vatican - 2018

ENTRÉE :

- 1- Je crois en toi, mon Sauveur ressuscité.
Rien ne pourra de mon cœur ôter la foi.
Je veux garder la fierté du baptisé.
Ta force me conduit ; Seigneur, tu es ma joie !
- R- O Seigneur, ô Seigneur, toi le maître de la vie,
Je chante avec amour ta gloire, ô Jésus-Christ.
- 2- J'espère en toi, mon Sauveur ressuscité,
Et mon espoir ne sera jamais déçu.
Tu as promis de garder ton amitié
A ceux qu'en ton Église un jour tu as reçus.

PRÉPARATION PÉNITENTIELLE : *Petiot VI - tahitien*

GLOIRE À DIEU :

Gloire à Dieu au plus haut des cieux
et paix sur la terre, aux hommes qu'il aime.
Nous te louons, nous te bénissons, nous t'adorons,
Nous te glorifions, nous te rendons grâce,
pour ton immense gloire,
Seigneur Dieu, Roi du ciel,
Dieu le Père tout-puissant.
Seigneur, Fils unique, Jésus-Christ,
Seigneur Dieu, Agneau de Dieu, le Fils du Père ;
Toi qui enlèves le péché du monde,
prends pitié de nous ;
Toi qui enlèves le péché du monde,
reçois notre prière ;
Toi qui es assis à la droite du Père,
prends pitié de nous.
Car toi seul es saint,
Toi seul es Seigneur
Toi seul es le Très-Haut :
Jésus-Christ, avec le Saint Esprit
Dans la gloire de Dieu le Père.
Amen.

PSAUME :

Révèle-nous Seigneur, ton visage de lumière,
révèle-nous, Seigneur.

ACCLAMATION :

Ua tifaahou mai Iesu, Alleluia, alleluia
Ua vi te pohe iana, Alleluia, alléluia, alleluia. Amen.

PROFESSION DE FOI : *Messe des Anges*

Credo in unum Deum
Patrem omnipotentem, factorem cæli et terræ,
visibilium omnium et invisibilium.
Et in unum Dominum Iesum Christum,
Filius Dei unigénitum,
et ex Patre natum ante omnia sæcula.
Deum de Deo, lumen de lumine,
Deum verum de Deo vero,
génitum, non factum, consubstantialem Patri :
per quem omnia facta sunt.
Qui propter nos homines
et propter nostram salutem

descendit de cælis.
Et incarnatus est de Spiritu Sancto
ex Maria Virgine, et homo factus est.
Crucifixus etiam pro nobis sub Pontio Pilato ;
passus et sepultus est,
et resurrexit tertia die, secundum Scripturas,
et ascendit in cælum,
sedet ad dexteram Patris.
Et iterum venturus est cum gloria,
iudicare vivos et mortuos,
cuius regni non erit finis.
Et in Spiritum Sanctum,
Dominum et vivificantem :
qui ex Patre Filioque procedit.
Qui cum Patre et Filio simul adoratur
et conglorificatur :
qui locutus est per prophetas.
Et unam, sanctam, catholicam
et apostolicam Ecclesiam.
Confiteor unum baptisma
in remissionem peccatorum.
Et exspecto resurrectionem mortuorum,
et vitam venturi sæculi.
Amen.

PRIÈRE UNIVERSELLE :

E Iesu e to'u faaora, E Iesu e aroha mai ia matou.

OFFERTOIRE :

- 1- Au matin dans la clarté, Jésus est ressuscité !
Au matin dans la clarté, de la tombe il s'est levé.
Chantons, Alléluia !
Christ est vainqueur de la mort.
Christ, notre espoir est en toi !
- 2- Chez les siens est revenu : à sa mère est apparu.
Chez les siens est revenu, ses amis l'ont reconnu.
Chantons Alléluia !
Christ est vainqueur de la mort.
Christ, garde nous près de toi !
- 3- Il nous a montré ses mains, on l'a vu dans le jardin.
Il nous a montré ses mains, il a partagé le Pain.
Chantons Alléluia !
Christ est vainqueur de la mort.
Christ, fais-nous vivre de toi !
- 4- Il ne nous a pas quittés : vers le Père, il doit monter.
Il ne nous a pas quittés : nous irons le retrouver.
Chantons Alléluia !
Christ est vainqueur de la mort.
Christ, prends-nous tous avec toi !

SANCTUS : *Petiot – latin II*

ANAMNESE : *Petiot III - tahitien*

NOTRE PÈRE : chanté

AGNUS : *Gaby - tahitien*

COMMUNION : *Orgue*

ENVOI :

Voir page 11

ENTRÉE :

E e e Mahana
 Mahana oaoa teie (*oaoa teie*)
 No te feia o te faaroo ia Iesu (*ia Iesu*)
 E ua vi o te pohe
 Ua vi o te pohe (*Ua vi o te pohe*)
 Iana ra Alléluia (*Alléluia*)

 Aroha mai oe (*aroha mai oe*)
 E letu here (*e Iesu here*)
 I teie nei mahana (*i teie nei mahana*)
 Oaoa rahi (*Oaoa rahi*)
 Ua ti'a mai (*Ua ti'a mai*)
 Ua ti'a mai to tatou Fatu mana rahi

PRÉPARATION PÉNITENTIELLE : *tahitien***GLOIRE À DIEU :**

R- Gloire à Dieu aux plus des cieux
 Et paix sur la terre aux hommes qu'il aime
 Gloire à Dieu aux plus des cieux gloire à Dieu, gloire à Dieu.

 Gloire à Dieu au plus haut des cieux
 et paix sur la terre, aux hommes qu'il aime.
 Nous te louons, nous te bénissons, nous t'adorons,
 Nous te glorifions, nous te rendons grâce,
 pour ton immense gloire,
 Seigneur Dieu, Roi du ciel,
 Dieu le Père tout-puissant.
 Seigneur, Fils unique, Jésus-Christ,
 Seigneur Dieu, Agneau de Dieu, le Fils du Père ;
 Toi qui enlèves le péché du monde,
 prends pitié de nous ;
 Toi qui enlèves le péché du monde,
 reçois notre prière ;
 Toi qui es assis à la droite du Père,
 prends pitié de nous.
 Car toi seul es saint,
 Toi seul es Seigneur
 Toi seul es le Très-Haut :
 Jésus-Christ, avec le Saint Esprit
 Dans la gloire de Dieu le Père.
 Amen.

PSAUME :

Le Seigneur est Roi que toute la terre chante sa gloire,
 Le Seigneur est Roi, Alléluia, Alléluia !

ACCLAMATION : *William TEVARIA*

Christ est ressuscité alléluia alléluia alléluia
 Il est vivant ressuscité alléluia
 Christ est ressuscité alléluia alléluia alléluia
 Il est vivant ressuscité alléluia

PROFESSION DE FOI :*Voir page 8***PRIÈRE UNIVERSELLE :** *William TEVARIA*

O Christ ressuscité entends ma prière
 O Christ ressuscité exauce la !

OFFERTOIRE :

O mon âme béni le Seigneur
 Et mon esprit magnifie son nom
 Car la mort n'a pas pu le retenir
 Même dans le tombeau Jésus est Seigneur
 Même dans le tombeau Jésus est Seigneur

A arue ta'u varua
 Ua vi te pohe ia letu
 Oia to tatou faaora
 Te Arii nui alléluia
 Te Atua ho'i io tatou nei

E mahana 'oa'oa teie
 'Ua ti'a faahou mai letu
 E himene iau iana
 Te arii rahi alléluia
 Te Atua ho'i manahope e

Je lèverai les mains en ton nom
 Je chanterai toujours ta louange
 Car la mort n'a pas pu te retenir
 Même dans le tombeau Christ tu es Seigneur
 Même dans le tombeau Christ tu es Seigneur

SANCTUS : *français***ANAMNESE :**

Ei hanahana ia oe e te Fatu Iesu Kirito
 Tei pohe na e te ti'a faahou e ora nei a
 O oe to matou faaora (*faaora*) to matou Atua (*Atua*)
 Haere mai e Iesu e (*Iesu e*) to matou Fatu e (*Fatu e*)

NOTRE PÈRE : *tahitien***AGNUS :** *tahitien***COMMUNION :** *Orgue***ENVOI :**

R- Marie tendresse dans nos vies
 Marie chemin qui mène à lui
 Ton « oui » fleurit dans notre vie,
 Merci pour ce cadeau béni
 S'il te plaît, Sainte Vierge
 Obtiens-nous de Jésus
 De faire un beau silence
 Pour habiter Chez lui

 S'il te plaît, Sainte Vierge, obtiens-nous de Jésus
 De vivre en sa présence pour mieux lui dire « oui »

ENTRÉE :

- R- Jubilez, criez de joie ! Acclamez le Dieu trois fois Saint !
Venez le prier dans la paix, témoigner de son amour.
Jubilez, criez de joie pour Dieu, notre Dieu
- 1- Louez le Dieu de lumière. Il nous arrache aux ténèbres.
Devenez en sa clarté Des enfants de la lumière.
- 2- Ouvrez-vous, ouvrez vos cœurs au Dieu de miséricorde.
Laissez-vous réconcilier, Laissez-vous transfigurer.
- 3- Notre Dieu est tout Amour, toute paix, toute tendresse.
Demeurez en son Amour Il vous comblera de Lui.

PRÉPARATION PÉNITENTIELLE : *Petiot I - tahitien***GLOIRE À DIEU :** *Léon MARERE*

Ei hanahana i te Atua i te ra'i teitei.
Ei hau i te fenua nei i te feia tâna e aroha.
Te arue atu nei matou ia oe, te faateitei,
te haamori e te faahanahana atu nei matou ia oe.
Te haamaitai nei matou ia oe
no to oe hanahana rahi a'e,
E te Fatu Atua, te Arii o te ra'i,
te Atua te Metua Manahope e.
E te Fatu, te Tamaiti Otahi, e Iesu-Kirito e,
E te Fatu Atua, te Arenio a te Atua,
te Tamaiti a te Metua.
O oe te hopoi-'ê atu i te hara a to te ao nei,
aroha mai ia matou.
O oe te hopoi-'ê atu i te hara a to te ao nei,
a faarii mai i ta matou nei pure.
O oe te parahi nei i te rima atou o te Metua,
aroha mai ia matou.
O oe anae hoi te Mo'a, o oe anae te Fatu,
o oe anae te Teitei, e Iesu-Kirito e,
o oe e te Varua-Maitai,
i roto i te hanahana o te Metua.
Amene.

PSAUME :

Révèle-nous Seigneur ton visage de lumière,
révèle-nous Seigneur, révèle-nous.

ACCLAMATION : *Dédé*

Alleluia alléluia Christ est ressuscité,
il est vivant à jamais, alléluia alléluia !

PROFESSION DE FOI : *Messe des Anges*

Voir page 9

PRIÈRE UNIVERSELLE : *Léon MARERE*

Teie mai nei ta matou nei mau pure, i mua ia'oe, e te Atua e,
a hi'o aroha mai oe to nuna'a, mai te au i te rahi,
o to'oe na aroha.

OFFERTOIRE :

- R- E Tutia (*bis*), E tutia (*bis*), no'oe te Atua e,
farii mai (*bis*), farii mai (*bis*), e Te Atua e.
- 1- Teie mai nei, te 'ohipa a te ta'ata, tona hou, tona rima,
tona roi mata, tona 'oa'oa e, ia riro ei tutia no'oe te Atua e
- 2- Teie mai nei, te hotu titona e, tei riro ei pane,
na roto i te ha'a a te ta'ata e, ia riro ei tutia no'oe te Atua e.

SANCTUS : *Dédé III - tahitien***ANAMNESE :** *Benoît TAPI*

Nous proclamons ta mort, Seigneur Jésus,
nous célébrons ta résurrection,
nous attendons ta venue dans la gloire

NOTRE PÈRE : *Léon MARERE - tahitien***AGNUS :** *AL 145 - français***COMMUNION :**

- R- Jésus, ton Saint Nom Jésus est l'amour,
ton saint nom doux comme le miel,
me fait goûter au trésor du ciel,
Jésus ton Saint nom Jésus est l'amour,
ton saint nom est pour moi un baume, une huile parfumée
qui s'épanche sur mon cœur, Jésus amour.
Jésus miséricordieux, poses-moi comme un sceau,
sur don divin cœur, ô Dieu très haut, Jésus miséricordieux,
amour infini du Père, plus intime à moi, que moi-même.
- F- Donne -moi de goûter Seigneur aux délices de ton cœur
H- Change mon cœur de pierre en cœur de chair.
- 2- Ô Jésus mon Seigneur me voici devant toi,
je viens me blottir tout contre toi, Ô Jésus mon Seigneur,
prends mon âme prends ma vie,
je veux vivre de toi toute ma vie.
- F- Donne -moi de goûter Seigneur aux délices de ton cœur
H- Change mon cœur de pierre en cœur de chair.

ENVOI :

- R- Glory Glory Alléluia (*ter*) le Seigneur nous a sauvé
- 1- Chantons la vie de Jésus-Christ ressuscité,
nos bras témoignent de sa gloire,
Chantons la vie de Jésus-Christ ressuscité
et la Croix de sa Victoire
- 2- Chantons la joie de Jésus Christ ressuscité,
contre la haine et la misère,
chantons la joie de Jésus-Christ Ressuscité
dans l'éclat de sa lumière.

LES CATHEDATES

LES CATHE-MESSES

SAMEDI 17 AVRIL 2021

18h00 : **Messe** : Constant GUEHENNEC, Tura'a et Nano AMARU, Tura'a ARAI, André et pascal PARMENTIER ;

DIMANCHE 18 AVRIL 2021

3^{ème} DIMANCHE DE PÂQUES – blanc

Bréviaire : 3^{ème} semaine

05h50 : **Messe** : Pro-populo ;
08h00 : **Messe** : Saturnin CABRAL ;
18h00 : **Messe** : Intention particulière ;

LUNDI 19 AVRIL 2021

Férie de Pâques – blanc

05h50 : **Messe** : Robert et Monique SHAU – 62 ans de mariage ;

MARDI 20 AVRIL 2021

Férie de Pâques – blanc

05h50 : **Messe** : Âmes du purgatoire ;

MERCREDI 21 AVRIL 2021

Saint Anselme, évêque et docteur de l'Église [... 1109] – blanc

05h50 : **Messe** : Hélène, Georgina et Francette TAATA ;
12h00 : **Messe** : Intention particulière ;

JEUDI 22 AVRIL 2021

Férie de Pâques – blanc

05h50 : **Messe** : Stevens TERA, Christine et Francine ESTALL – action de grâces ;

VENDREDI 23 AVRIL 2021

Saint Georges, martyr (à Lod en Palestine) [... 3^e-4^e siècles]
ou Saint Adalbert de Prague, évêque et martyr
[... 997 près de Gdansk (Pologne)] – blanc

05h50 : **Messe** : Yves VONGUE ;
14h00 à 16h00 : **Confessions** au presbytère ;

SAMEDI 24 AVRIL 2021

Saint Fidèle de Sigmaringen, prêtre (capucin) et martyr (à Seewis en Suisse) [... 1622] – blanc

05h50 : **Messe** : Frère Chadwick BRUNEAU – action de grâce ;
18h00 : **Messe** : Jean-Paul THUNOT – action de grâces

DIMANCHE 25 AVRIL 2021

4^{ème} DIMANCHE DE PÂQUES – blanc

[Saint MARC, évangéliste. On omet la Fête.]

Journée mondiale de prière pour les vocations.

Bréviaire : 4^{ème} semaine

05h50 : **Messe** : Pro-populo ;
08h00 : **Messe** : Familles CHUNG, WONG, FARHNAM, MARSAULT et BOCHECIAMPE ;
18h00 : **Messe** : Intention particulière ;

« CEUX QUI N'ONT JAMAIS SOUFFERT NE SAVENT RIEN ; ILS NE CONNAISSENT NI LES BIENS NI LES MAUX ; ILS IGNORENT LES HOMMES ; ILS S'IGNORENT EUX-MEMES ».

**FENELON,
1651 - 1715**

LES CATHE-ANNONCES

Dimanche 11 avril à 9h15 : Pas de catéchèse pour les enfants ;

Vendredi 16 avril à 18h : Pas de catéchèse pour les adultes ;

Dimanche 18 avril à 9h15 : Pas de catéchèse pour les enfants ;

QUÊTE POUR LES LIEUX SAINTS DE JERUSALEM

La quête du vendredi Saint est intégralement reversée à Rome pour l'entretien des Lieux Saints de Jérusalem. À la Cathédrale, cette année la quête s'élève à **124 131 xfp**. Merci à tous

QUÊTES DE PAQUES

Les quêtes de la Vigile pascale et du Dimanche de Pâques sont intégralement reversées à l'Archevêché. À la Cathédrale, cette année la quête s'élève à **291 751 xfp**. Merci à tous

LES REGULIERS

MESSES : SEMAINE :

- du lundi au samedi à 5h50 ;
- le mercredi à 12h ;

MESSES : DIMANCHE :

- samedi à 18h ;
- dimanche à 5h50... à 8h... à 18h ;

OFFICE DES LAUDES : du lundi au samedi à 05h30 ;

CONFESSIONS : Vendredi de 14h00 à 16h00 au presbytère ;
ou sur demande (tél : 40 50 30 00) ;

EXPOSITION DU SAINT SACREMENT :

- de lundi à vendredi : 6h30 à 16h.

VAIS-JE ÊTRE HEUREUX(SE) ? EST-CE QUE LE BONHEUR EST POSSIBLE SUR TERRE ? QUEL EST MON AVENIR ? LA SAINTÉTÉ, CE N'EST QUE POUR LES ÉLUS ? DE DIEU ? QUEL EST LE SENS DE MA VIE ? VAIS-JE TROUVER L'HOMME, LA FEMME DE MA VIE ? SUIS-JE APPELÉ(E) PAR DIEU À LUI CONSACRER MA VIE ? EST-CE QUE JE ME POSE LES BONNES **QUESTIONS** ? EST-CE QUE MON DESTIN EST TOUT TRACÉ ? QUI VA ME MONTRER LE CHEMIN À SUIVRE ? QUEL MÉTIER VA ME CORRESPONDRE ? EST-CE QUE ÇA ME PASSIONNERA ? QUI SUIS-JE ? IL N'Y A QUE DES ÊTRES EXCEPTIONNELS QUI **MÉRITENT** D'ÊTRE APPELÉS ? COMMENT ÊTRE UTILE AUX AUTRES ? COMMENT FAIRE LA VOLONTÉ DE DIEU ? COMMENT Y RÉPONDRE ? COMMENT TROUVER **UNE** PLACE DANS L'ÉGLISE ? QUI POURRA M'AIDER ? QUI VA M'AIDER À CHERCHER CE QUI EST ? PRÊTRE, RELIGIEUSE, ÇA ME FAIT PEUR... JE ME DÉBATS DEVANT MES CHOIX. QU'EST-CE QUE JE DOIS FAIRE ? EN SUIVANT L'APPEL DE DIEU ? À QUI DEMANDER DE M'AIDER ? COMMENT GÉRER ? JE CRAINS LA **REPONSE** DE DIEU. EST-CE QUE JE FAIS UN CHOIX, ET SI ÇA M'ENFERMAIT ? SI ÇA ME PRIVE DE LIBERTÉ ? JE NE SAIS PAS M'ENGAGER, COMMENT Y ARRIVER ? JE FINISSAIS CÉLIBATAIRE ? COMMENT ÊTRE LIBRE ? COMMENT TROUVER L'AMOUR ? COMMENT FAIRE ?

Dimanche 25 avril 2021

**JOURNÉE MONDIALE
DE PRIÈRE POUR LES
vocations**

Que chaque baptisé découvre son appel !

